



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision

Attribution du marché de services n° 23118

Mission pour la réalisation des Validations Périodiques d'Autosurveillance (VPA) de 14 systèmes d'épuration – 4 lots : Lot 1 Secteur Centre ; Lot 2 Secteur Sud-Ouest ; Lot 3 Secteur Nord ; Lot 4 Secteur Est.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment :

- ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 relatifs à la procédure adaptée ;

VU l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023.

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

VU la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ; modifiée par les délibérations syndicales n°22_066_C et 22_075_C du 29 novembre 2022 ; modifiée par les délibérations syndicales n°23_047_C, 23_049_C et 23_050_C du 04 juillet 2023 ;

VU la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concernée, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un prestataire pour la réalisation des Validations Périodiques d'Autosurveillance (VPA) de 14 systèmes d'épuration;

CONSIDÉRANT que les invitations à concourir ont été envoyées à 4 candidats le 12 janvier 2024, qu'elles étaient accompagnées du dossier de consultation des entreprises et que la date limite de remise des offres était fixée au 5 février 2024 à 12 heures ;

CONSIDÉRANT que seul un seul pli a été réceptionné sur le profil acheteur ; qu'il a été ouvert par l'Entité Adjudicatrice le 7 février 2024 ; que ce pli représentait une offre pour chaque lot ; que ces offres ont été remises pour analyse aux Services Études et règlementation du Syndicat Départemental Eau47, Maître d'œuvre de l'opération à la même date ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres remis par le Services Études et règlementation en date du 14 juillet 2023 ;

La Présidente

DÉCIDE de conclure et de signer les marchés de services relatif aux prestations de Validations Périodiques d'Autosurveillance (VPA) de 14 systèmes d'épuration – 4 lots, avec l'entreprise **LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES** dont l'offre est conforme, complète et cohérente :

Nom ou Raison sociale du candidat	Montant de l'offre retenue pour les 4 années
LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES 88 rue des Ecoles, 64150 LAGOR SIRET : 418 814 059 0014	* Lot 1 Secteur Centre : 17.960,00 ,00 € HT ; * Lot 2 Secteur Sud-Ouest : 20.400,00 € HT ; * Lot 3 Secteur Nord : 5.640,00 € HT ; * Lot 4 Secteur Est : 10.600,00 € HT.

RAPPELLE que la durée du marché commence de la date de notification du marché jusqu'au 31/12/2027 soit pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027.

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2024 et suivants du budget annexe « Assainissement Collectif » ;

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical

Fait à Agen, le 20 février 2024
Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC